



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques  
Interministérielles et de l'Environnement**

## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

### **DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DURÉE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE ALLUVIONNAIRE À ORMOY**

Le public est averti qu'en exécution :

- \* du code de l'environnement,
- \* de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-564 du 8 décembre 2022,

**une consultation du public par voie électronique  
sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :**

**Demandeur :**

SARL Sablières et Entreprise COLOMBET – 9 Rue des Ponts 89250 BEAUMONT.

**Objet de la demande :**

Demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire, pour trois ans.

**Emplacement de l'installation :**

ORMOY – Lieux-dits « Le Crot de Cheny » et « Le Crot aux Oies »

**Durée de la consultation :**

Quinze jours, du lundi 2 janvier 2023 (9h) au lundi 16 janvier 2023 (17h).

**Pièces mises à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne :**  
**([www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) – onglet Politiques publiques / Environnement / Installations classées... / Consultations publiques )**

- Arrêté ordonnant l'ouverture de la participation du public par voie électronique,
- Dossier de demande de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière,
- Rapport de l'inspecteur des installations classées.

**Observations du public :**

Le public peut adresser ses observations et propositions au Préfet de l'Yonne par courriel à l'adresse suivante :

**[pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr](mailto:pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr) du 2 janvier 2023 (9h) au 16 janvier 2023 (17h).**

**Décision :**

A l'issue de la procédure, le Préfet de l'Yonne pourra accorder la prolongation de la durée de l'autorisation d'exploiter par arrêté portant prescriptions complémentaires ou prendre une décision de refus.